



Réf: 036/RO-SNOIE/FODER/112022

## OBSERVATION INDEPENDANTE EXTERNE

### RAPPORT DE MISSION

DE SUIVI INDEPENDANT DES ACTIVITES MINIERES EFFECTUE  
DANS LES VILAGES BOUBARA, BEKE ROUTE, MALEA, ZIMBI ET  
MALEWA

*(Arrondissements de Kette et Mbotoro, Département de la Kadey, Région de l'Est*

**Octobre - Novembre 2022**



Date d'Approbation	15/12/2022
Référence PV	46 <sup>ème</sup> CTE
Visa	

**Forêts et Développement Rural**

Tel: 00 237 222 00 52 48 | E-mail:forest4dev@gmail.com |

B.P. 11417 Yaoundé – Cameroun

*Le contenu du présent rapport relève de la seule responsabilité de FODER, et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne.*

Projet : « *Mines-Environnement-Santé & Société (ProMESS 2)* » mis en œuvre par FODER avec l'appui financier de l'Union Européenne (UE).

**Nature du document** : Rapport de mission de suivi indépendant des activités minières effectuée dans les villages Boubara, Beke Route, Malea, Zimbi et Malewa, arrondissements de Kette et Mbotoro, Département de la Kadey, Région de l'Est

**Période** : Octobre et novembre 2022

**Date de soumission** : 15 Décembre 2022 (DRMINMIDT-Est)

**Auteur** : Forêts et Développement Rural (FODER)

www.forest4dev.org

B.P. 11417 Yaoundé – Cameroun

E-mail : foder\_org@yahoo.fr

Tel : 00 237 222 00 52 48

Crédit photos : © FODER 2022

<b>Organisation</b>	Forêts et Développement Rural (FODER),
<b>Date de la mission</b>	Du 27 octobre au 03 novembre 2022
<b>Coordonnateur</b>	Justin KAMGA
<b>Contact :</b>	BP 11417 Ydé, Tél. :237 222 00 52 48 / forest4dev@gmail.com
<b>Signature :</b>	<p>Le Coordonnateur</p>  <p>Justin KAMGA</p>

## Sommaire

Liste des figures .....	4
Listes des photos .....	4
Sigles, abrviations et acronymes.....	5
1. Résumé étendu .....	6
2. Contexte et justification .....	8
3. Objectifs.....	10
4. Matériel, Méthodologie et Composition de l'équipe .....	10
4.1. Matériel.....	10
4.2. Méthodologie.....	10
4.3. Composition de l'équipe.....	11
5. Résultats obtenus .....	11
5.1. Faits observés et imagerie.....	11
5.2. Synthèses des entretiens .....	15
5.2.1. Entretien avec les communautés et quelques ouvriers trouvés au chantier.....	15
5.3. Cartographie des faits observés à Béké route .....	16
5.4. Cartographie des faits observés à Zimbi (Arrondissement de Mbotoro).....	17
5.5. Cartographie des faits observés à Malewa (Arrondissement de Mbotoro) .....	18
5.6. Analyse des faits .....	19
6. Difficultés rencontrées .....	20
7. Conclusion et recommandations .....	20
Annexes: .....	22
Annexe 1 : Tableau des coordonnées des faits observés sur le terrain .....	22
Annexe 2 : Tableau de présentation des superficies de terre exploitées par les entreprises de la semi mécanisation.....	23

## Liste des figures

Figure 1: Carte de la zone de localisation de la mission de suivi indépendant dans les arrondissement de Kétté et Mbotoro .....	9
Figure 2: Carte des faits observés à Béké route (Arrondissement de Kétté) .....	16
Figure 3: Carte des faits observés à Zimbi (Arrondissement de Mbotoro).....	17
Figure 4: Carte des faits observés à Malewa (Arrondissement de Mbotoro) .....	18

## Listes des photos

Photo 1: Trou abandonné dans la localité de Boubara (Kétté ) .....	12
Photo 2: Trou abandonné dans la localité de Boubara (Kétté) .....	12
Photo 3: Cours d'eau Maléa dégradé.....	13
Photo 4: La flore marine en pleine dégradation.....	13
Photo 5: Trou ouvert et non restauré dans le chantier de Malewa (Bétaré Oya) .....	14
Photo 6: Obstruction d'un cours d'eau non dénommé dans le chantier de Malewa (Bétaré Oya) .....	14

## **Sigles, abrviations et acronymes**

<b>AEA</b>	Autorisation d'Exploitation Artisanale
<b>FODER</b>	Forêts et Développement Rural
<b>GPS</b>	Global Positioning System
<b>MINMIDT</b>	Ministère des Mines de l'Industrie et du Développement Technologique
<b>OIE</b>	Observation Indépendante Externe
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OSC</b>	Organisations de la Société Civile
<b>ProMESS</b>	Projet Mines Environnement Santé et Société
<b>SNOIE</b>	Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe
<b>SONAMINES</b>	Société Nationale des Mines

## 1. Résumé étendu

Au cours des mois de septembre et octobre 2022, plusieurs dénonciations des communautés riveraines ont été adressées à l'organisation Forêts et Développement Rural (FODER). Ces dénonciations faisaient état du développement des activités minières illégales dans les arrondissements de Kétté et Mbotoro. Et de manière spécifique, les entreprises asiatiques seraient en train d'exploiter l'or en violation des normes environnementales, sociales et techniques. Ce faisant, la coordination du Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE) a autorisé une mission de documentation de ces multiples allégations d'exploitation minière illégale. Cette mission s'est déroulée du 27 octobre au 03 novembre 2022 dans les arrondissements de Kétté et Mbotoro.

Au terme de la collecte des données dans les chantiers d'exploitation de l'or et des entretiens avec les communautés et certains ouvriers trouvés au chantier au moment de la mission, les résultats suivants ont été obtenus :

### ▪ **Dans l'arrondissement de Kette**

L'équipe de mission a observé les faits suivants :

#### ○ *Au niveau des communautés de Boubara et Béké route :*

- Trois entreprises de la semi mécanisé dont : INOUSSA, LONLONG et AMADOU GUIGNOL sont en pleine activité ;
- L'entreprise de monsieur LONLONG a exploité un espace d'environ 58 ha. Le site n'a pas été restauré. Les trous d'exploitation de l'or ne sont pas restaurés et le cours d'eau Molé a subi une pollution et connaît plusieurs déviations.
- L'entreprise du Camerounais INOUSSA en cours d'activité dans la localité a déjà exploité un espace de terre d'environ 10 ha. Derrière elle, les trous d'exploitation de l'or sont laissés ouverts, le lit du cours d'eau Molé est dévié et pollué.
- L'entreprise du camerounais HAMADOU GUIGNOL et partenaire d'un chinois non dénommé, en cours d'activité dans la localité a déjà exploité dans un espace de terre d'environ 14 ha. Derrière elle, les trous d'exploitation de l'or ne sont pas restaurés.

#### ○ *Au niveau de la communauté Maléa :*

- L'entreprise chinoise en pleine exploitation pollue et dévie le lit du cours d'eau Maléa. Les nombreux trous d'exploitation de l'or ne sont pas réhabilités.

### ▪ **Dans l'arrondissement de Mbotoro,**

Les communautés de Zimbi et Malewa ont été les cibles de l'équipe de mission.

- ***Au niveau de la communauté de Zimbi :***
  - Une entreprise camerounaise en cours d'activité ;
  - L'entreprise de monsieur TIOMO Bernard a déjà exploité un espace de terre estimé à 7 ha. Cette entreprise ne réhabilite pas les trous d'exploitation. Le bras du cours d'eau Kadey connaît une dégradation des eaux et les arbres meurent.
- ***Au niveau de la communauté de Malewa :***
  - Une entreprise du chinois LAO est en cours d'activité et a déjà exploité un espace de terre d'environ 4 ha. Un cours d'eau non dénommé subit les effets de la pollution par le mercure et les arbres tout autour du cours d'eau sont en train de mourir. Les trous d'exploitation de l'or sont laissés ouverts.
  - Un deuxième site non loin du premier et d'une superficie estimée à 9 ha est en cours d'exploitation avec une présence des trous. **NB :** Cette entreprise exploite dans une localité de Bétaré Oya et son usine d'extraction de l'or est localisée dans l'arrondissement de Mbotoro.

Les entreprises en cours d'activité dans les arrondissements de Kétté et Mbotoro utilisent les techniques et le matériel de la semi mécanisation. Toutes ces activités sont localisées en dehors des Autorisations d'Exploitation Artisanales (AEA) valides dans le cadastre minier de 2021-2022. Les faits ainsi observés dans ces arrondissements sont perpétrés par des entreprises unipersonnelles d'origine chinoise et camerounaise connues des communautés riveraines de ces sites d'exploitation minière. Cela nous amènent à présumer : une exploitation minière sans autorisation sanctionnée par l'article 219<sup>1</sup> du code minier. Ces activités minières sont également réalisées en violation de la loi 96 relative à la protection de l'environnement.

Ainsi, au regard des faits observés sur le terrain au moment de la mission dans les arrondissements de Kétté et Mbotoro, FODER recommande aux Ministres en charge des mines et de l'environnement :

- De commettre une mission de contrôle dans les arrondissements de Kétté et Mbotoro afin de contrôler la légalité des activités en cours et de vérifier les faits dénoncés dans ce rapport.

---

<sup>1</sup> Est puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans et d'une amende de 500.000 à 5.000.000 FCFA, ou de l'une de ces deux peines seulement, celui qui exploite une mine ou une carrière sans titre ou sans autorisation d'exploitation préalable.

## 2. Contexte et justification

L'Est Cameroun couvre une superficie d'environ 109002 km<sup>2</sup> et compte au total quatre (4) départements<sup>2</sup>. Le Département de la Kadey est l'un des 4 départements de cette région et compte sept arrondissements dont : Batouri, Kétté, Ndem Nam, Mbang, Mbotoro (Ouli), Bombé et Ndélélé. Les arrondissements de Kétté et Mbotoro connaissent une intense activité minière. Ces activités minières semi-mécanisées se déroulent dans l'ensemble en violation des lois et réglementations en vigueur.

En décembre 2016, l'Etat du Cameroun a révisé et promulgué le code minier dans l'optique de corriger certaines insuffisances juridiques relevées afin de permettre aux communautés locales et aux entreprises de mener les activités minières de manière organisée dans le respect des normes environnementales et sociales. Mais le décret d'application de ce nouveau code minier n'est pas toujours publié pourtant des entreprises pour la plupart asiatiques continuent de mener des activités d'exploitation sur le terrain. En attendant la publication du décret d'application du nouveau code minier, le Cameroun a mis en place la SONAMINE, le 14 décembre 2020.

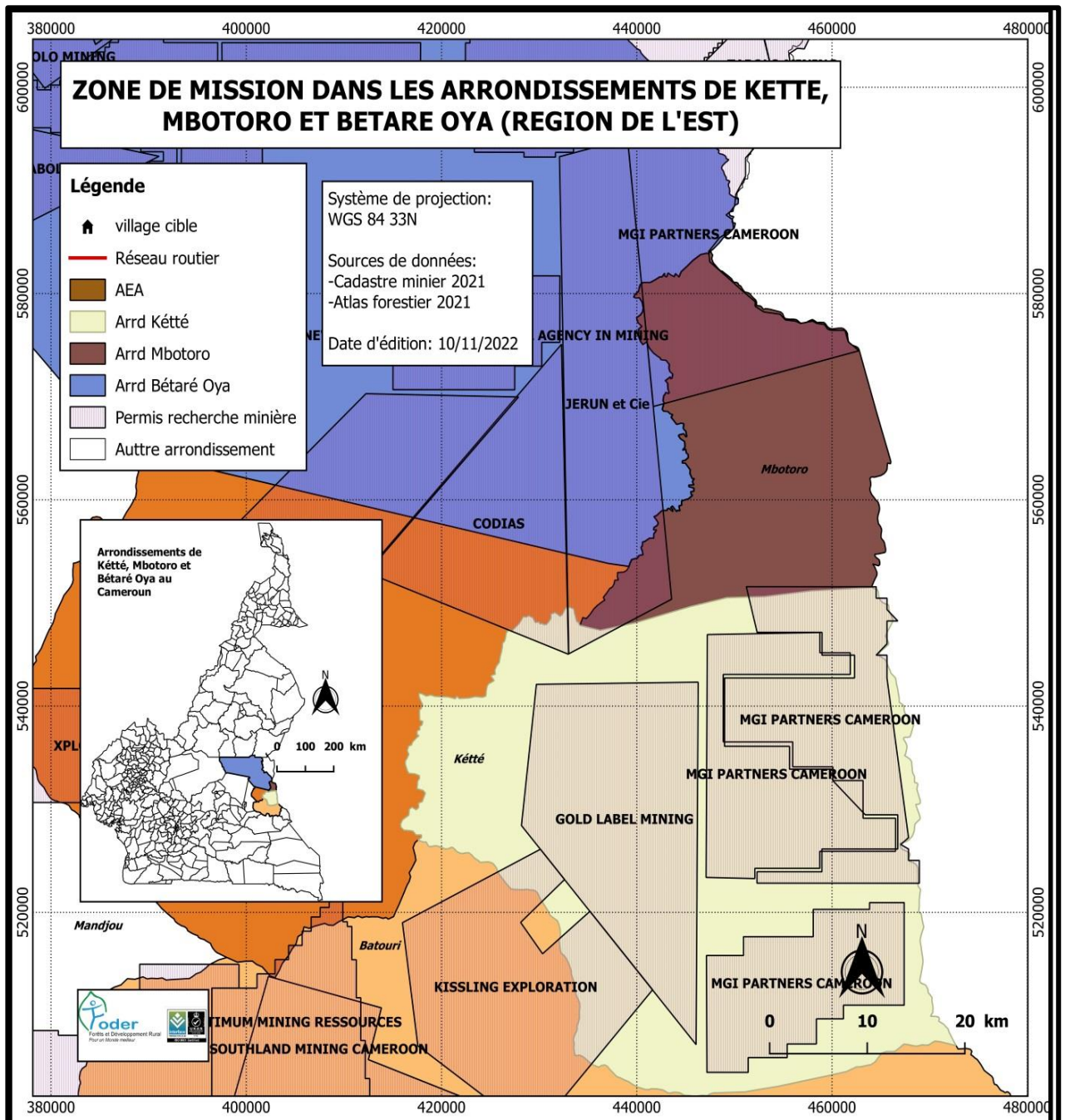
C'est ainsi qu'à la suite de plusieurs dénonciations communautaires, FODER a réalisé une mission de suivi indépendant des activités minières dans les arrondissements de Kétté et Mbotoro. Cette mission s'est déroulée du 27 octobre au 03 novembre 2022 dans le cadre du projet «*Projet Mines Environnement, Santé et Société* » (ProMESS) financé par l'Union Européenne (UE).

---

<sup>2</sup> Haut-Nyong, Kadey, Boumba et Ngoko et Kadey



## Carte de localisation de la zone de mission dans les arrondissements de Kétté, Mbotoro et Bétaré Oya



*Figure 1: Carte de la zone de localisation de la mission de suivi indépendant dans les arrondissement de Kétté et Mbotoro*

### **3. Objectifs**

L'objectif de cette mission était de documenter les activités minières présumées illégales et les violations des droits des communautés riveraines par les acteurs de l'exploitation artisanale semi-mécanisée dans les arrondissements de Kétté et Mbotoro. Il s'agissait plus spécifiquement de :

- Investiguer auprès des entreprises de la semi-mécanisation dans les différentes localités
- Collecter les informations et autres indices ou preuves sur les activités minières supposées illégales ;
- Documenter toutes les démarches déjà entreprises par les communautés et les comités de veille citoyen pour dénoncer les illégalités minières et la violation de leurs droits;
- Analyser les faits observés au regard de la grille des illégalités minières élaborées par FODER ;
- Formuler des recommandations à l'intention des administrations compétentes.

### **4. Matériel, Méthodologie et Composition de l'équipe**

#### **4.1. Matériel**

Le matériel utilisé pour cette mission était composé de :

- Une voiture tout terrain pour transporter l'équipe et le matériel de la mission,
- 01 GPS Garmin-Etrex Venture HC, 01 appareil photo numérique pour filmer les faits observés,
- 02 ordinateurs portables pour rapporter toutes les informations collectées pendant la mission, 02 smartphones pour collecter les photos géoréférencées des faits observés,
- Une fiche d'observation pour consigner les faits observés sur les sites et des guides d'entretien pour des échanges avec les communautés, les ouvriers et les autorités locales.

#### **4.2. Méthodologie**

La méthodologie utilisée lors de cette mission à consister à :

- a) Une recherche/consultation des documents tels que, la liste des titres miniers valides auprès des administrations régionales et centrales des mines, les textes juridiques régissant l'activité minière et l'environnement (code minier de 2016 et la loi cadre relative à l'environnement).

- b) Une réunion technique regroupant tous les membres de l'équipe de mission pour planifier les descentes de terrain et partager les rôles et les responsabilités dans la réalisation et le rapportage de la mission ;
- c) Les entretiens avec les chefs traditionnels pour comprendre les impacts de l'exploitation minière sur les moyens de subsistance des communautés riveraines;
- d) La collecte de données dans les chantiers d'exploitation de l'or (Les trous abandonnés et dégâts environnementaux ont été filmés et les points GPS pris dans un bloc notes) ;
- e) Le tracking des sites d'exploitation de la semi mécanisée et la mesure des superficie exploitées ;
- f) Toutes les données géo référencées ont été analysées à partir des logiciels Excel, Base Camp et QGIS 2.18.

### **4.3. Composition de l'équipe**

L'équipe de mission était composée de :

- Un Experte en gouvernance des ressources naturelles / Cartographe (FODER), chef de mission ;
- Un Juriste environnementaliste (FODER), membre ;
- Un membre de chaque village comme guide.

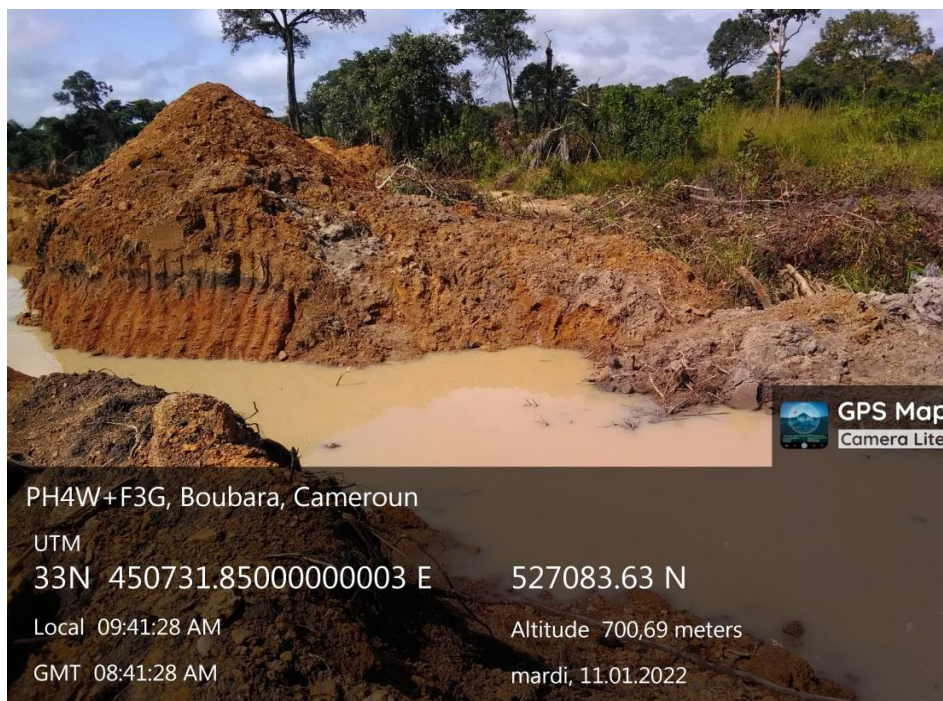
## **5. Résultats obtenus**

### **5.1. Faits observés et imagerie**

- ***Dans l'arrondissement de Kette***
  - **Faits observés à Béké route**
    - Présence des trous abandonnés ;

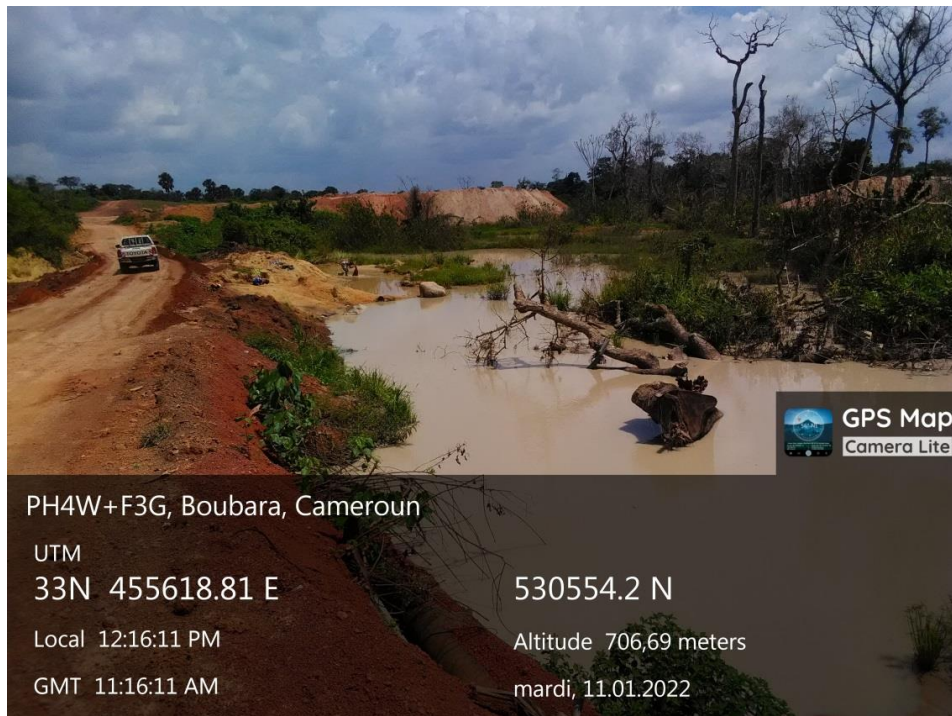


*Photo 1: Trou abandonné dans la localité de Boubara (Kétté )*



*Photo 2: Trou abandonné dans la localité de Boubara (Kétté)*

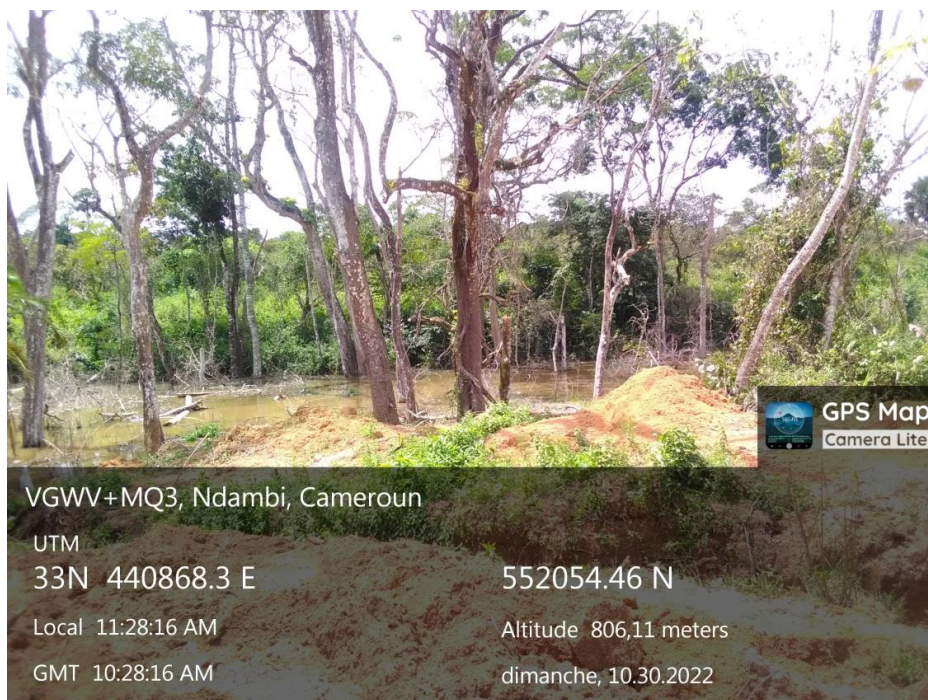
- **Faits observés à Maléa** : Cours d'eau pollué par le mercure



*Photo 3: Cours d'eau Maléa dégradé*

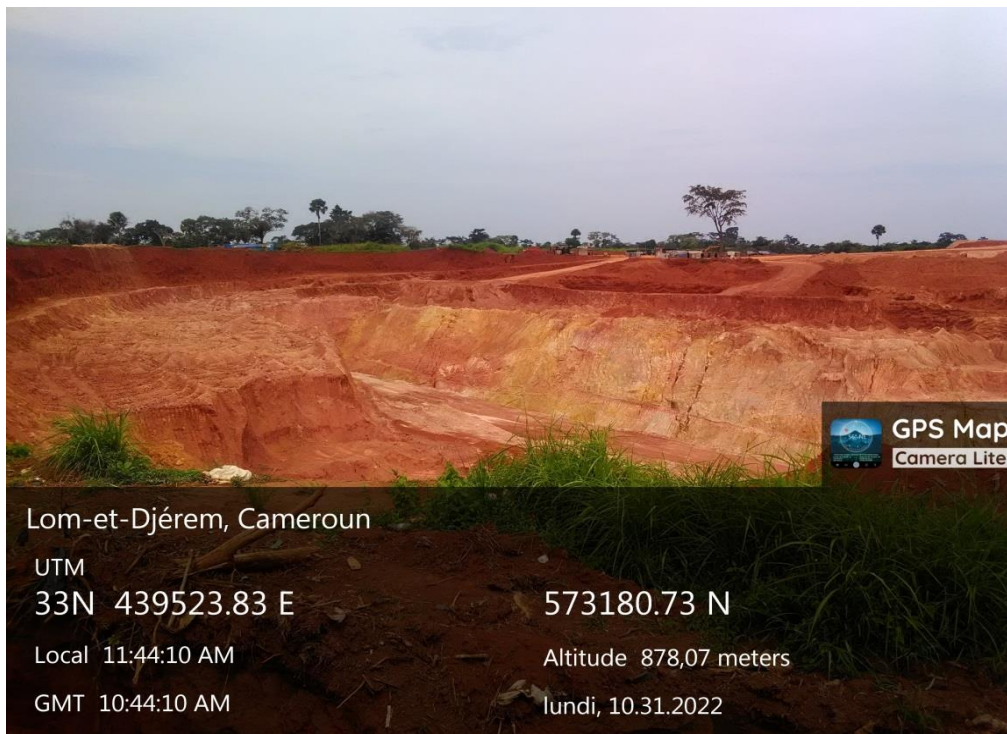
▪ **Faits observés dans l'arrondissement de Mbotoro**

- **Faits observés à Zimbi** : L'écosystème marin dégradé par la pollution et les arbres sont en train de mourir



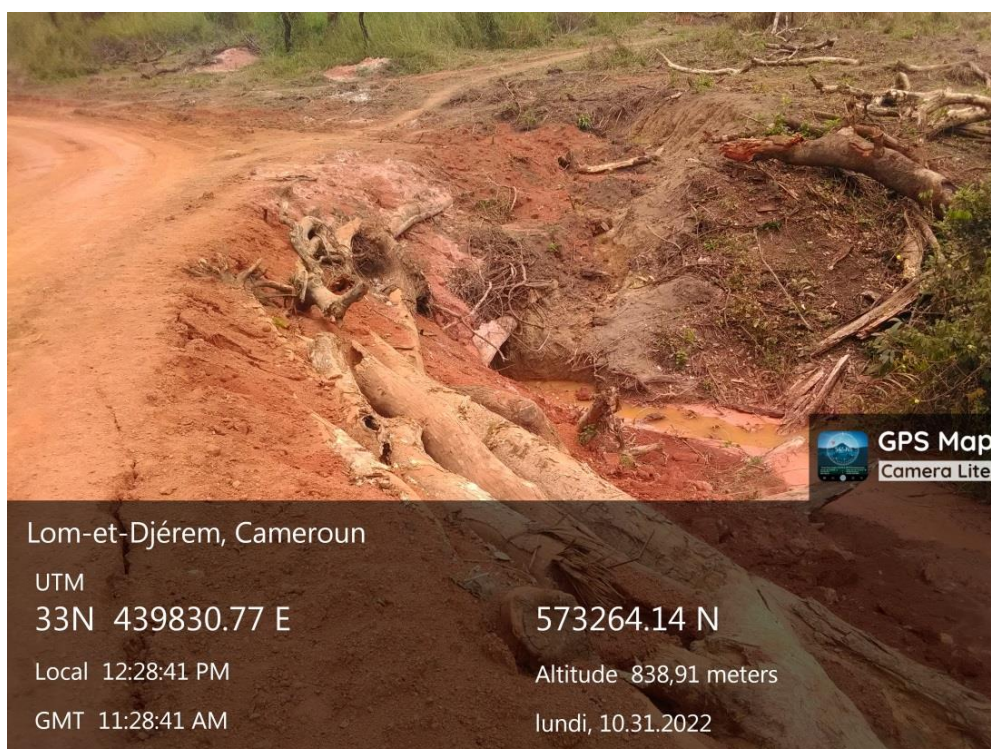
*Photo 4: La flore marine en pleine dégradation*

- **Faits observés à Malewa** : Des grands trous non restaurés



**Photo 5:** Trou ouvert et non restauré dans le chantier de Malewa (Bétaré Oya)

- Un cours d'eau non dénommé obstrué par la construction d'un pont forestier de fortune



**Photo 6:** Obstruction d'un cours d'eau non dénommé dans le chantier de Malewa (Bétaré Oya)

## 5.2. Synthèses des entretiens

### 5.2.1. Entretien avec les communautés et quelques ouvriers trouvés au chantier

- **Au niveau de Béké route :** Les membres de la communauté déclarent que les entreprises se sont installées sur la base des accords verbaux conclus avec certaines personnes se réclament du droit traditionnel des terres. Ces accords sont conclus sur la base des royalties versés au propriétaire traditionnel des terres. Cependant la communauté ne reçoit rien en retour en termes d'obligations sociales.  
**Le chinois LONLONG** s'est déporté actuellement avec son équipe de travail pour Bédobo où il a conclu un accord avec un membre de la communauté. Il a laissé tout le site exploité sans réhabiliter.
- **Au niveau de Zimbi :** les membres de la communauté déclarent que l'exploitant a l'habitude de payer les fournitures scolaires pour l'école publique de Zimbi en termes d'obligations sociales des entreprises. Monsieur TIOMO Bernard aurait conclu cet accord verbal avec la communauté depuis le démarrage du chantier.
- **Au niveau de Malewa :** Les communautés déclarent qu'elles ont été expropriées de leurs sites de travail. Les relations entre l'entreprise chinoise et les communautés sont tendues depuis le début des travaux de la semi mécanisée. Les communautés de Ouli centre déclarent qu'il y'a eu des accords avec l'exploitant qui n'ont jamais été respectés jusqu'à ce jour.

### 5.3. Cartographie des faits observés à Béké route

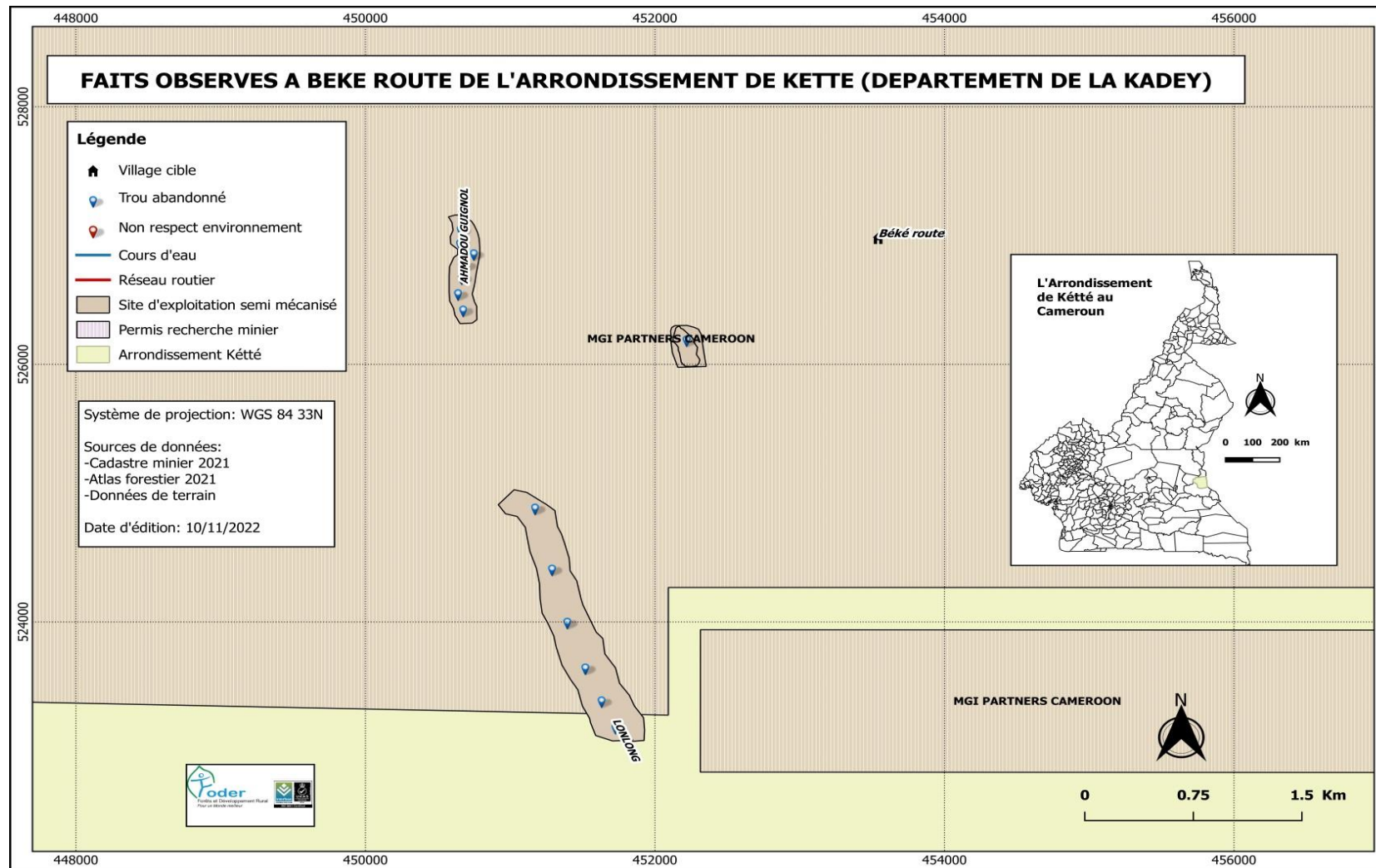


Figure 2: Carte des faits observés à Béké route (Arrondissement de Kétté)

Source : Flexi cadastre



### 5.4. Cartographie des faits observés à Zimbi (Arrondissement de Mbotoro)

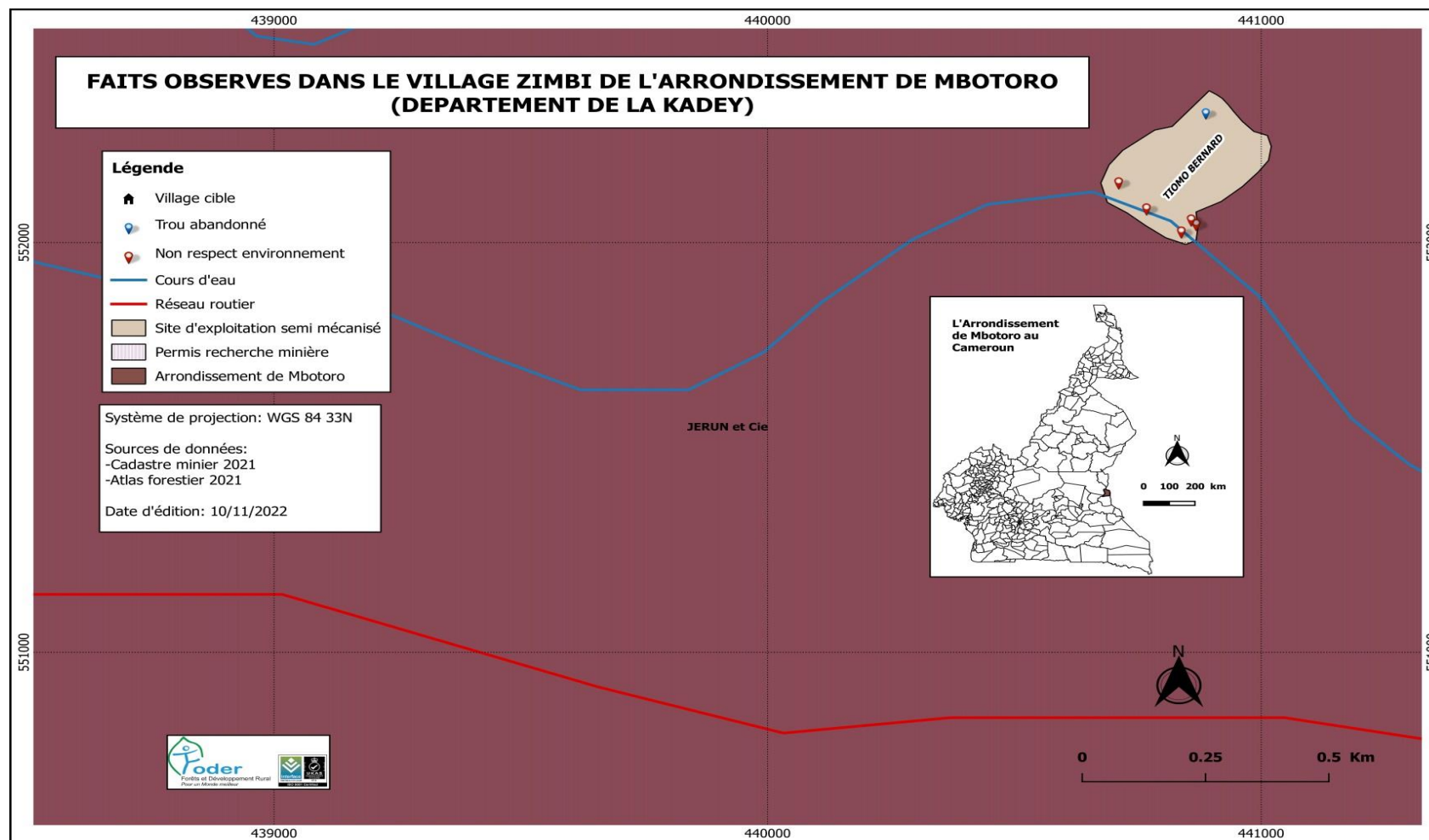


Figure 3: Carte des faits observés à Zimbi (Arrondissement de Mbotoro)

Source : Flexi cadastre

### 5.5. Cartographie des faits observés à Malewa (Arrondissement de Mbotoro)

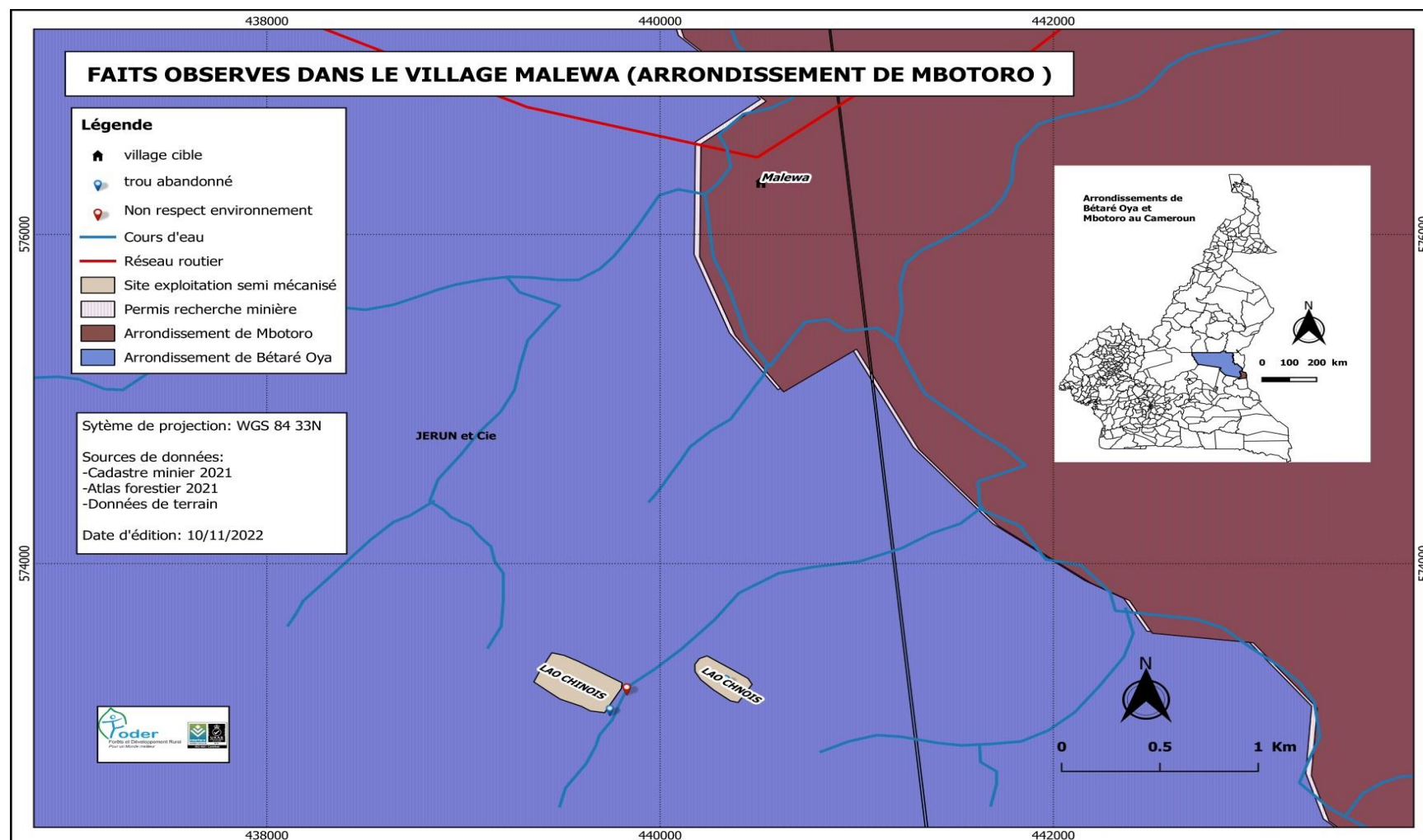


Figure 4: Carte des faits observés à Malewa (Arrondissement de Mbotoro)

Source : Flexi cadastre

## 5.6. Analyse des faits

Au regard de la cartographie des faits observés sur le terrain au moment de la mission (**Voir : figure 2, figure 3 et figure 4**), les activités observées sur le terrain se déroulent au-delà des superficies autorisées et consignées dans les AEA valides (**Voir annexe 2**) pour le cas de messieurs HAMADOU, INOUSSA et TIOMO Bernard, et, pour le cas de LONGLONG et LAO sans autorisation. Monsieur HAMADOU, INOUSSA et TIOMO Bernard exploitent actuellement sans autorisation sur des superficies estimées à : 5 ha pour INOUSSA ; 9 ha pour HAMADOU ; 03 ha pour TIOMO Bernard (**Voir annexe 2**). Messieurs LAO et LONGLONG respectivement ont déjà exploité des superficies de terre sans autorisation estimées à : 14 ha et 58 ha (**Voir annexe 2**). ***NB : Ces superficies ont été estimées au travers d'un tracking réalisé sur le terrain et à partir d'un calcul généré automatiquement dans le logiciel de cartographie QGIS.***

A défaut d'avoir les données des limites de ces AEA, nous ne saurons analyser si les activités qui sont en cours se déroulent à l'intérieur des sites autorisés et bornés.

La présence des nombreux trous abandonnés, des déviations des cours d'eau et des pollutions des eaux dans les différents chantiers d'exploitation minière relève du non-respect des normes environnementales.

Exception faite à monsieur TIOMO Bernard qui réalise les œuvres sociales à Zimbi (Arrondissement de Mbotoro) à travers le paiement des maitres des parents et l'achat du matériel didactique, les autres entreprises ne réalisent rien sur le terrain. La non tenue des réunions d'information publique avant l'ouverture des chantiers d'exploitation minière, l'absence de contribution par les entreprises minières à la réalisation des œuvres sociales au profit des communautés riveraines des sites d'exploitation minière, l'absence de matérialisation effective des périmètres d'exploitation attribués, l'impossible identification et localisation des entreprises attributaires des AEA, etc.

Toutes ces activités se déroulent en violation de l'article 29 de la loi n°96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement et sanctionné par l'article 82<sup>3</sup> de la même loi n°96/12 du 05 août 1996.

---

<sup>3</sup> ...Est puni d'une amende de un million (1000000frs) à cinq millions de francs CFA (5000000frs) et d'une peine d'emprisonnement de six (06) mois à un an ou de l'une de ces deux peines seulement, toute personnes qui pollue, dégrade les sols et sous-sols, altère la qualité de l'air ou des eaux en infraction aux dispositions de la présente loi.

Messieurs LONGLONG ( 58 hectares exploités sans AEA, LAO ( 09 hectares en cours d'exploitation sans AEA), HAMADOU ( 09 hectares supplémentaires sans AEA), INOUSSA(05 hectares supplémentaires sans AEA), et TIAMO(03 hectares supplémentaires sans AEA), exploitent sans autorisation en violation de la loi 2016/017 du 14 décembre 2016 portant code minier en son article 15 <sup>4</sup>alinéa 2 et 3. Ces faits sont punis conformément à l'article 219<sup>5</sup>, alinéa 1 et 2 du code minier 2016.

## 6. Difficultés rencontrées

La principale difficulté rencontrée par l'équipe de mission est l'accessibilité à toutes les informations actualisées du cadastre minier du Cameroun. Nous ne connaissons pas également quelles sont les entreprises partenaires agréées dans l'activité minière au Cameroun. Cette base de données permettrait d'établir les responsabilités quant à l'impact des activités minières sur l'environnement et les activités des populations locales.

## 7. Conclusion et recommandations

En somme, la mission a collecté les données dans les chantiers miniers de cinq entreprises unipersonnelles<sup>6</sup>. Les dénonciations des communautés se sont avérées fiables au regard des faits observés et des informations collectées sur le terrain. L'environnement paye un gros prix dans les activités minières en cours dans les arrondissements de Kétté et Mbotoro. Les trous d'exploitation ne sont pas restaurés et les cours d'eau subissent une pollution continue. Les arbres et la flore marine meurent.

A ce titre, FODER recommande aux ministres des mines et de l'environnement :

- De publier le décret d'application du code minier de 2016 ;

---

<sup>4</sup> (2) L'exercice de toute activité minière, à l'exception de la reconnaissance, est subordonné à l'obtention préalable d'un titre minier. - (3) L'exercice des activités de reconnaissance est subordonné à l'obtention d'un permis de reconnaissance.

<sup>5</sup> (1) Est puni d'un emprisonnement de deux (02) à cinq (05) ans et d'une amende de cinq cents mille (500. 000) à cinq millions de (5.000. 000) francs CFA, ou de l'une de ces deux (02) peines seulement, celui qui exploite une mine ou une carrière sans titre ou sans autorisation d'exploitation préalable

<sup>6</sup> LONLONG (Chinois), ALADJI INOUSSA (Camerounais), AMADOU GUIGNOL (Camerounais), LAO (Chinois) et TIOMO Bernard (Camerounais)

- De commettre une mission conjointe (Ministère des mines, ministère de l’environnement et du travail) dans les arrondissements de Kétté et Mbotoro ;
- De prescrire la fourniture des plans de localisation des entreprises minières attributaires des AEA sémi-mécanisées, des permis de recherche etc.. afin de faciliter leur identification ;
- De veiller à la restauration des sites miniers à la fin de l’exploitation ;
- De mettre en place à la charge du MINMIDT un mécanisme des accords relatifs aux engagements sociaux et préciser le rôle des chefs de communauté dans le cadre de la gestion coutumière des espaces fonciers ;
- De sanctionner de manière ferme toutes les entreprises dont les activités minières ont des incidences négatives sur l’environnement et les moyens de subsistance des communautés riveraines.

**Annexes:****Annexe 1 : Tableau des coordonnées des faits observés sur le terrain**

N°	Description	x	Y	Localité	Attributaire
1	Trou abandonné	452218	525984	Béké route	LONLONG
2	Trou abandonné	451727	523081	Béké route	LONLONG
3	Trou abandonné	455519	530548	Béké route	LONLONG
4	Trou abandonné	450664	526696	Béké route	LONLONG
5	Trou abandonné	451229	524918	Béké route	LONLONG
6	Trou abandonné	454969	520984	Béké route	LONLONG
7	Trou abandonné	450639	526573	Béké route	INOUSSA
8	Pollution et deviation cours d'eau	455518	530554	Maléa	CHINOIS
9	Trou abandonné	450748	526883	Boubara	INOUSSA
10	Trou abandonné	451439	523258	Boubara	LONLONG
11	Pluution mercure	451768	523062	Boubara	LONLONG
12	Pollution cours d'eau	440868	552054	Zimbi	TIOMO Bertrand
13	Trou abandonné	440843	552362	Zimbi	TIOMO Bertrand
14	Pollution environnement	440858	552065	Zimbi	TIOMO Bertrand
15	Obstruction cours d'eau	439830	573264	Zimbi	TIOMO Bertrand
16	Trou abandonné	439744	573134	Zimbi	TIOMO Bertrand
17	Cours d'eau obstrué	439830	573264	Malewa	LAO
18	Trou abandonné	439741	573138	Malewa	LAO
19	Dégradation environnement	439742	573130	Malewa	LAO
20	Dégradation environnement	440868	552054	Zimbi	TIOMO Bertrand

**Annexe 2 : Tableau de présentation des superficies de terre exploitées par les entreprises de la semi mécanisation**

N°	Atributaire	Type	N° AEA	Superficie autorisée	Arrondissement	Localité	Superficie (ha) des travaux sur le terrain
1	INOUSSA	ESM OR	048/AEA/RE/DMITDSMGCM	4 ha	KETTE	Boubara	6,663
2	INOUSSA	ESM OR	048/AEA/RE/DMITDSMGCM		KETTE	Boubara	3,5023
3	LONLONG	ESM OR	Pas d'AEA		KETTE	Boubara	58,6312
4	AHMADOU GUIGNOL	ESM OR	073/AEA/RE/DMITDSMGCM	1 ha	KETTE	Béké route	14,1105
	AHMADOU GUIGNOL	ESM OR	029/AEA/RE/DMITDSMGCM	4 ha	KETTE	Béké route	
6	TIOMO BERNARD	ESM OR	034/AEA/RE/DMITDSMGCM	04 ha	OULI	Zimbi	7,0867
7	LAO CHINOIS	ESM OR	Pas d'AEA		NGOURA ET OULI	OULI	9,5051
8	LAO CHNOIS	ESM OR	Pas d'AEA		NGOURA ET OULI	OULI	4,4772